

# **Transports en commun de l'agglomération orléanaise :** **pour leur utilisation gratuite !**

***C'est socialement nécessaire...***

Les transports en commun sont un des éléments essentiels de la vie quotidienne des habitants de l'agglomération orléanaise. ***L'accès gratuit est une mesure de justice sociale : il permet aux usagers, quels que soient leurs revenus, de se déplacer selon leurs besoins.***

Chaque famille en connaît le coût, cela revient par an pour une adulte par abonnement à 366 euros, un scolaire 218,90 euros. À quatre par famille, c'est 1169,80 euros par an, le salaire d'un smicard.

L'accès gratuit encouragera l'utilisation des transports en commun, au détriment du tout voiture. La diminution attendue des embouteillages aura un effet bénéfique sur le bruit, la qualité de l'air et la santé, en particulier pour les générations futures.

***...C'est financièrement possible...***

Actuellement, les contribuables de l'agglo. paient 80% du fonctionnement du réseau, de façon direct par les collectivités locales, ou, indirect par l'impôt transport des sociétés donc du salaire différencié, et la totalité des investissements. Les produits de la billetterie représentent 20% (voir La Rep du 11/10/2011) Ce qui n'est rien en rapport au budget total de fonctionnement.

Pour combler ce manque, les économies sont à trouver sur l'impression et la vente des titres de transports, arrêt des machines à composter, des contrôles et la gestion des amendes. Par un retour à la gestion par une régie publique débarrassée du privé et ainsi récupérer les rémunérations données aux actionnaires.

***... À condition de faire d'autres choix politiques !***

**NOM**

**VILLE**

**SIGNATURE**